



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT N° 15.104

BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET
FINANCIÈRES

Direction : Finances

DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

RAPPORT N° 15.104

Mes chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à notre Assemblée le projet de budget primitif pour l'exercice 2016 du budget annexe d'assainissement.

La gestion du réseau d'assainissement du Département, qui s'étend sur 625 kilomètres, nécessite de se doter de moyens pour garantir sa pérennité et veiller au bon fonctionnement du système.

Ainsi, il est proposé un volume de crédits de paiement permettant, d'une part, de maintenir le patrimoine d'assainissement existant en bon état avec la réalisation d'un programme de travaux de réhabilitation des ouvrages visitables, d'autre part, de pouvoir poursuivre les études menées.

Sont également prévus des crédits destinés à la poursuite de la réalisation de travaux nécessaires à l'adaptation des ouvrages d'assainissement liés aux nouveaux projets de tramways et des projets de voirie structurants du Département.

Dans ce cadre, je vous propose d'examiner dans un premier temps les dépenses et recettes de la section d'exploitation (I) avant de vous présenter les dépenses et recettes de la section d'investissement (II).

I. SECTION D'EXPLOITATION

A. DEPENSES

En 2016, les propositions d'inscriptions de dépenses réelles de la section d'exploitation s'élèvent à 6,67 M€ contre 6,11 M€ en 2015, cette hausse s'expliquant notamment par la constitution d'une provision pour créances douteuses. Ces dépenses se répartissent principalement de la manière suivante :

- 3,9 M€ sont consacrés aux frais de personnel, soit une hausse de 0,2% par rapport au total des crédits de paiement votés sur l'exercice 2015 ;
- 0,66 M€ sont inscrits au titre du versement des intérêts bancaires dus pour 2016 (déduction faite des ICNE rattachables sur l'exercice d'un montant de – 34 k€) et 0,27 M€ sont inscrits au titre du swap. Le total des charges financières diminue donc légèrement par rapport au BP 2015 (-0,8%) pour atteindre 0,94 M€ ;
- 0,56 M€ pour la réalisation d'études préalables qui ne seront pas suivies de travaux et les besoins relatifs au marché de contrôles financiers et techniques de la délégation de service public ;
- 0,56 M€ pour la constitution d'une dotation aux provisions pour créances douteuses suite à un recours de la société COLT demandant la restitution des redevances perçues par le Département au titre de l'occupation du réseau départemental d'assainissement pour les années 2010, 2011, 2012 et 2014 ;

- 0,38 M€ pour la réalisation du bilan quinquennal qui concerne la réhabilitation des réseaux visitables ;
- 90 000 € pour les charges exceptionnelles, dont 30 000 € au titre de la participation à l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) et 20 000 € au titre de la participation à l'Observatoire des Polluants Urbains (OPUR).

Les propositions d'inscriptions de dépenses d'ordre de la section d'exploitation s'élèvent à 12,98 M€ au titre de la dotation aux amortissements des immobilisations. Cette dépense de la section de fonctionnement se traduit par une recette au sein de la section d'investissement.

Enfin, le montant du prélèvement inscrit sur la section d'exploitation pour le financement des investissements s'élève à 4 806 520,8 €.

B. RECETTES

Les recettes réelles de la section d'exploitation sont estimées à 20,3 M€ et se répartissent principalement de la manière suivante :

- 13,9 M€ au titre de la part départementale de la redevance d'assainissement, dont le montant a été fixé par délibération du 16 décembre 2011 à hauteur de 0,17 € HT/m³ et n'a pas évolué. Ce montant est en baisse de 0,2 M€ par rapport au BP 2015, la consommation d'eau des usagers était en diminution ;
- 3,9 M€ pour la contribution au titre des eaux pluviales, correspondant à la participation du budget général aux dépenses du réseau d'assainissement unitaire ;
- 0,8 M€ au titre des conventions d'occupation du domaine public non routier du réseau d'assainissement départemental pour le passage des réseaux de télécommunications ;
- 0,8 M€ au titre de la subvention de l'Agence de l'Eau pour la qualité de l'exploitation des réseaux départementaux (prime AQUEX) ;
- 0,25 M€ au titre des droits de raccordement au réseau départemental ;
- 0,266 M€ au titre des gains sur échange de taux d'intérêts (swap) ;
- 0,19 M€ au titre du remboursement des cotisations CNRACL en parts salariale et patronale des agents placés en détachement à la SEVESC ;
- 0,035 M€ au titre du remboursement des charges de copropriété par le délégataire.

Les recettes d'ordre de la section d'exploitation s'élèvent à 4,15 M€ au titre des amortissements des subventions d'équipement reçues, contre 4,05 M€ votés au BP 2015.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. DEPENSES

Les dépenses d'investissement inscrites s'élèvent au total à 54,13 M€, dont 21,31 M€ consacrés aux opérations liées au réaménagement de la dette¹.

Au regard du passage de l'assujettissement à la TVA du Budget annexe d'assainissement au 1^{er} janvier 2016, les dépenses de travaux d'investissement sont désormais inscrites en hors taxe. Les variations entre le montant des crédits inscrits en 2015 toutes taxes comprises et les crédits inscrits au budget 2016 peuvent donc en partie s'expliquer par la modification de la gestion de la TVA sur le budget annexe d'assainissement.

Elles se déclinent de la manière suivante :

1. Le maintien du patrimoine d'assainissement

Les dépenses prévues au budget 2016 visent, d'une part, à la réhabilitation des ouvrages, d'autre part, à l'amélioration du réseau existant.

Les crédits de paiement proposés au vote de l'Assemblée départementale s'élèvent à 6,09 M€ (contre 9,34 M€ en 2015). Cette évolution s'explique notamment par l'achèvement des travaux de réhabilitation du collecteur unitaire du Ru de Vaucresson.

a. La réhabilitation des ouvrages unitaires

Les principaux projets sont les suivants :

- Les travaux de réhabilitation de la rue Sadi Carnot à Nanterre pour lesquels 1,3 M€ sont prévus ;
- Les travaux de réhabilitation des réseaux dans le cadre du projet de tramway Antony Clamart qui feront l'objet d'un marché dont la date de notification est prévue en avril 2016 et pour lesquels 1,3 M€ sont proposés ;
- Une enveloppe de 1 M€ est prévue pour la réalisation d'études dédiées aux réhabilitations ;
- 0,08 M€ est prévu pour le lancement d'études relatives au projet de création d'une station de pompage permettant de réaliser la mise à sec du collecteur situé sous l'autoroute A86 en vue de sa réhabilitation.
- 0,08 M€ pour le lancement de la réhabilitation Sadi Carnot à Vanves.

¹ Les opérations liées au refinancement de la dette génèrent à la fois des dépenses et des recettes au sein de la section d'investissement.

b. L'amélioration du réseau existant

Les réseaux unitaires doivent être améliorés pour demeurer performants. Les principaux postes de dépenses prévues concernent :

- La réalisation d'études générales, de connaissance du patrimoine, d'amélioration du réseau et d'études GAIA représente un budget de 0,58 M€ en 2016 ;
- La gestion de flux, notamment par le développement de stations (postes satellites) ou de points de mesures existants et des développements mineurs pour GAIA 2 : 0,4 M€ sont prévus ;
- Les travaux de modification des ouvrages à la demande de la Société du Grand Paris, qui feront l'objet d'un remboursement au Département : 0,4 M€ ;
- La modernisation des déversoirs (démarrage des études de maîtrise d'œuvre) : 0,25 M€ ;
- Le renouvellement non à l'identique des installations techniques (Siphon Renan) : 0,25 M€.

2. La prise en compte de l'impact des travaux de voirie et de transports

Avec la réalisation des différents projets de voirie et de transports menés par le Département, il est nécessaire d'adapter certains réseaux d'assainissement en conséquence. Pour ce faire, les crédits de paiement proposés au vote s'élèvent à 18,9 M€ (contre 7,27 M€ en 2015). Cette évolution s'explique par les travaux liés au tramway T10 qui impactent le BP 2016 à hauteur de 12,4 M€.

Les principaux postes de dépenses portent sur les projets suivants :

- Les travaux de réhabilitation et d'adaptation des réseaux d'assainissement impactés par le projet de tramway Antony Clamart (T10) : 12,4 M€ ;
- La réalisation de travaux d'assainissement dans le cadre du projet de prolongation du tramway T1 Courtilles/quatre routes) : 2,8 M€ ;
- Les études afférentes aux projets de modifications du réseau : 1,1 M€ ;
- La réalisation de travaux d'assainissement liés au prolongement du T1 sur le tronçon Colombes, Nanterre et Rueil-Malmaison : 0,68 M€ ;
- Les travaux de comblement de la chambre à sable située sous la RD7 : 0,58 M€ ;

- L'achèvement des travaux de modification et de réhabilitation des réseaux d'assainissement impactés par la réalisation des travaux du tramway T6 : 0,42 M€ ;
- Le dévoiement des réseaux dans le cadre du réaménagement de la RD1 : 0,42 M€ ;
- La réalisation d'études aux adaptations des réseaux rendues nécessaires par les prochains travaux de tramways et aménagements de voirie : 0,34 M€.

3. Les opérations financières et comptables

Pour 2016, les opérations financières et comptables s'élèvent à 7,85 M€ (hors réaménagement de la dette) contre 9,55 M€ en 2015. Cette évolution s'explique notamment par la suppression des crédits relatifs à la réimputation du reversement de TVA par la SEVESC.

En effet, le Département sera assujéti à la TVA pour l'ensemble de ses dépenses sur le Budget annexe d'assainissement au 1^{er} janvier 2016. Le mécanisme de transfert du droit à déduction de TVA sera donc supprimé, la SEVESC ne reversant plus au Département la TVA collectée sur les investissements, le Département étant chargé de récupérer cette TVA directement. Ce changement du régime d'assujéttissement est neutre budgétairement.

Les crédits proposés au vote sont les suivants :

- 3,7 M€ destinés aux remboursements en capital des emprunts contractés ;
- 4,15 M€ destinés à l'amortissement des subventions d'équipements reçues. Cette dépense donne lieu à l'inscription d'une recette de fonctionnement du même montant.

Enfin, le réaménagement de la dette représente 21,3 M€ de crédits soit le montant du capital restant dû au 1er janvier 2016. Ce montant est également inscrit en recette de la section d'investissement.

B. RECETTES

Les recettes pour l'année 2016 sont estimées à 54,13 M€² contre 42,2 M€ en 2015. Cette variation s'explique par un besoin d'emprunt prévisionnel en hausse. Les recettes se décomposent de la manière suivante :

- 21,3 M€ au titre du réaménagement de la dette ;
- 13,1 M€ au titre du besoin prévisionnel d'emprunt;

2 Dont 16,06 M€ consacrées aux opérations de réaménagement de la dette.

- 1,45 M€ au titre des subventions versées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie principalement au titre des études relatives aux travaux de réhabilitation (1 M€), aux travaux de réhabilitation des réseaux impactés par les travaux du T10 (0,2 M€), aux études relatives à la métrologie Gaia (0,15 M€) et aux travaux de réhabilitation rue Sadi Carnot à Nanterre (0,1 M€) ;
- 0,48 M€ au titre du remboursement par la Société du Grand Paris des dépenses engagées pour les études et les travaux rendus nécessaires par la réalisation du tronçon sud du projet Grand Paris Express.

Au 1^{er} janvier 2016, l'encours prévisionnel de la dette du budget annexe d'assainissement (uniquement indexée à taux fixe) s'élèvera à 21,3M€ (contre 23,8 M€ au BP 2015).

En outre, le virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement s'élèvera à 4,8 M€³.

Les recettes d'ordre s'élèvent à 12,98 M€ au titre des amortissements des immobilisations. Une dépense du même montant est inscrite en section de fonctionnement.

Ainsi le projet de budget primitif pour l'exercice 2016 que je soumetts au vote de l'Assemblée départementale représente :

- 24 455 209 € pour la section d'exploitation ;
- 54 132 423 € pour la section d'investissement.

Par ailleurs, je soumetts également au vote de l'Assemblée départementale :

- L'inscription d'un crédit au budget annexe d'assainissement pour 2016 de 3 914 209 € représentant la contribution départementale au titre des eaux pluviales, calculée à hauteur de 30 % des intérêts de la dette et des amortissements et 20% des autres dépenses d'exploitation
- l'inscription d'une dotation aux provisions pour créances douteuses à hauteur de 562 851 € suite à l'introduction d'une requête devant les tribunaux par la société COLT visant à la restitution des recettes perçues par le Département concernant la redevance d'occupation du domaine public non routier du réseau d'assainissement départemental pour le passage des réseaux de télécommunications émis en 2010, 2011, 2012 et 2014.

³ Virement constitué d'une dépense en section de fonctionnement et d'une recette en section d'investissement.

- l'inscription d'un besoin d'emprunt prévisionnel pour l'exercice 2016 de 13 105 742,20 €;
- l'adoption des autorisations de programmes et les autorisations d'engagement recensées dans les états spécifiques du budget annexe d'assainissement 2016.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Signé

Patrick Devedjian